

Avenant n°1 au
Contrat local de santé
de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

Entre,

L'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté

Le Diapason

2, Place des Savoirs

21035 DIJON cedex

Représentée par son Directeur général M. Jean-Jacques COIPLÉ

La Communauté Urbaine Creusot Montceau

dont le siège social est situé :

Château de la Verrerie

71206 Le Creusot cedex

Représenté par son Président, M. David MARTI

L'Etat

Préfecture de Saône-et-Loire

196 rue de Strasbourg

71000 MACON

Représenté par le Préfet de Saône-et-Loire, M. Yves SEGUY

Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté

17 boulevard de la Trémouille

21000 DJON

Représenté par son Présidente, Mme Marie-Guite DUFAY

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire

Rue de Lingendes

71000 MACON

Représenté par son Président, M. André ACCARY

La CPAM de Saône-et-Loire

113 rue de Paris

71022 MACON

Représenté par sa Directrice, Mme Patricia COURTIAL

Préambule :

Vu la délibération 19SG1DL0107 du conseil communautaire de la CUCM, en date du 27 juin 2019, autorisant la signature de la convention partenariale.

Vu le Contrat local de Santé de la Communauté Urbaine Creusot Montceau signé le 4 décembre 2019.

Conformément à son article 6 portant sur la durée du contrat et sur accord conjoint des co-signataires du contrat local de santé, un avenant à ce contrat local de santé est établi.

Vu la délibération du conseil communautaire de la CUCM, en date du 21 novembre 2024, approuvant et autorisant la signature d'un avenant au contrat local de santé.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Durée du contrat

Le présent contrat est prolongé jusqu'à la signature du nouveau contrat local de santé et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Intégration d'une nouvelle fiche-action

Il est ajouté à l'article 4, la fiche-action 2-2 : formation premiers secours en santé mentale PSSM. Cette fiche action est annexée au présent avenant.

Article 3

Les autres articles demeurent inchangés.

Les co-signataires s'engagent à mettre en œuvre le présent avenant.

Fait à *Le Creusot*

Le **03 DEC. 2024**

**COMMUNAUTE URBAINE
CREUSOT MONTCEAU**

David MARTI



Président

**PREFECTURE DE SAONE-ET-
LOIRE**

Yves SEGUY

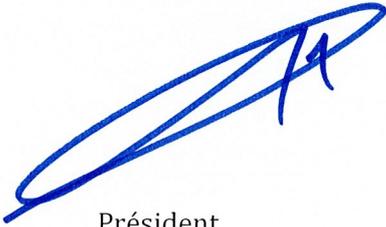
Préfet de Saône-et-Loire

**AGENCE REGIONALE DE
SANTE DE BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTE**
Cédric LAPERTEAUX

Directeur Territorial de
Saône-et-Loire

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE SAONE-ET-LOIRE**

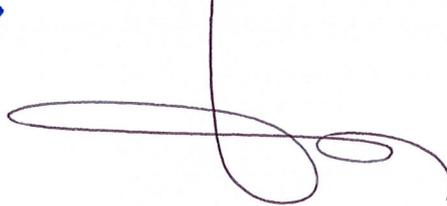
André ACCARY



Président

**CONSEIL REGIONAL DE
BOURGOGNE-FRANCHE-
COMTE**

Marie-Guite DUFAY



Présidente

**CAISSE PRIMAIRE
D'ASSURANCE MALADIE**

Patricia COURTIAL



Directrice

AXE : 2 SANTE MENTALE ET PSYCHIATRIE

Fiche action n° 2-2 : Déployer des formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

Motivation de l'action, contexte

La Communauté Urbaine Creusot Montceau (CUCM) est confrontée à un besoin croissant en matière de prises en charge psychologiques et psychiatriques, accentué par une offre de soins insuffisante et saturée. Les quartiers prioritaires de la CUCM sont particulièrement affectés par le déficit de professionnels de santé, ce qui entraîne des difficultés accrues d'accès aux soins. C'est pourquoi, la CUCM s'est engagée en 2024, dans le cadre du contrat Engagements Quartiers 2030, à renforcer son accompagnement des quartiers relevant de la politique de la ville, en mettant l'accent sur la prévention et l'accès aux soins. Cet engagement se traduit par le maintien, le développement ou le renforcement d'actions, telles que des formations et/ou des campagnes de sensibilisation à la santé mentale.

En réponse à l'augmentation préoccupante des troubles mentaux, touchant toutes les tranches d'âge en Saône-et-Loire, l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie) offrent, depuis plusieurs années, aux territoires signataires d'un Contrat Local de Santé, la possibilité d'organiser une formation aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM). Le déploiement de cette formation sur les territoires est accompagné par KPMG, dans le cadre de l'animation du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) de Saône-et-Loire.

Cette formation s'adresse à l'ensemble des citoyens. Son objectif est de former des secouristes et non spécifiquement des professionnels de santé, afin qu'ils puissent mieux identifier les troubles en santé mentale (dépression, anxiété, psychose), d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels en mesure d'apporter une réponse et, en cas de crise, de relayer au service le plus adapté.

Pour les territoires porteurs d'un CLS, le parcours santé mentale de l'ARS BFC a ciblé des publics prioritaires tels que les agriculteurs et les jeunes adultes en raison des répercussions de la crise sanitaire sur ces populations.

Toutefois, certaines périodes de vie ou professions sont plus à même de fragiliser la santé mentale. C'est pourquoi PSSM France développe en plus de la formation PSSM standard des formations PSSM spécifiques qui pourront également être proposées.

Objectifs de l'action

Objectif général : Améliorer le repérage et le traitement des personnes à risque dans le champ de la santé mentale sur le territoire en déployant des formations Premiers Secours en Santé Mentale.

Objectifs opérationnels :

- Former sur le territoire des secouristes en santé mentale : repérage, accompagnement vers le soin et gestion de crise.
- Animer un réseau de secouristes en santé mentale.

<p>Description du projet</p>	<p>Résumé : L'action consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître la formation PSSM auprès du public, des acteurs et des professionnels du territoire ; - Organiser plusieurs sessions de formation PSSM par an sur le territoire de la CUCM (2 formations par an) ; la chargée de mission à l'animation du contrat local de santé de la CUCM aux PSSM, pourra en bénéficier afin de soutenir efficacement le déploiement de ce type de formations (PSSM, PSSM jeunes, ...) ; - Créer et animer un réseau de secouristes en santé mentale sur le territoire, une fois les premières sessions de formation réalisées. <p>Porteur (si connu) : la Communauté Urbaine Creusot Montceau.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : IUT, missions locales, quartiers politiques de la ville, éducation nationale, élus et collectivités, CPTS, professionnels de santé, acteurs du champ de la psychiatrie, médico-social, social, ambulatoire, forces de l'ordre, conseil départementale, usagers, citoyens, ...</p> <p>Population bénéficiaire : ensemble de la population et des professionnels de la CUCM avec une attention particulière pour le public cible de l'ARS (jeunes adultes et agriculteurs), et les publics du contrat Engagements Quartiers 2030.</p> <p>Territoire concerné : CUCM.</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Constitution et animation d'un réseau de secouristes formés aux premiers secours en santé mentale.</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Durée du CLS</p>
<p>Financement</p>	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Coût de la formation PSSM : 250€/personne maxi pour des sessions de 16 participants maxi. Soit 4000€ par session. Coût prévisionnel maximum par an : 8000€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Cofinancements : l'ARS finance l'intégralité des sessions (recrutement du formateur et manuel de formation). La CUCM organise la session :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recrutement d'un formateur habilité sur PSSM France, - Réservation et mise à disposition d'une salle et du matériel pédagogique nécessaire, - Organisation de la réception des manuels de formations et de leurs mises à dispositions pour la session de formation, - Diffusion de l'information auprès des publics cibles, - Gestion des inscriptions, de l'organisation et du déroulement des formations. <p>La CPAM peut également être un financeur de formation PSSM.</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de demandes d'inscriptions, - Nombre de secouristes formés aux PSSM, - Nombre de communes, structures, établissement du territoire couvert par cette action, - Caractéristiques des publics qui bénéficieront du secouriste en santé mentale (jeunes, précaire, QPV, ...),

	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de participants ayant pour projet de devenir formateur en PSSM,- Nombre de formations PSSM organisées par an sur le territoire,- Nombre de réunion d'animation du réseau des secouristes en santé mentale. <p>Fréquence de mesure : annuelle Responsable du suivi : CUCM</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : se mobiliser fortement sur la santé mentale.</p> <p>Lien parcours : « santé mentale ».</p> <p>Autre plan/programme/politique : PTSM de Saône-et-Loire 2019-2023.</p>